

Capa : facture salée du Syvadec

Les élus de la communauté d'agglomération du pays ajaccien se sont réunis hier à l'espace Alban pour le premier conseil communautaire depuis la pause estivale. Le rapport d'activité 2019 et la question de la gestion des déchets étaient à l'ordre du jour

Parmi les points qui étaient à l'ordre du jour du conseil communautaire de la Capa, celui du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour 2021-2027, a offert aux élus l'occasion de débattre plus largement de l'épineuse question des ordures. Présenté par Etienne Ferrandi, maire d'Alata, l'objectif de ce programme est de mener auprès de la population du pays ajaccien une action de prévention afin d'augmenter le tri et réduire les volumes à enfouir, dans le cadre du programme Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, en collaboration avec l'Ademe.

Jean-François Casalta, élu d'opposition à Ajaccio, ne

manque pas de souligner « le retard » accumulé par la Capa en matière de tri, « le porte à porte, qui se fait beaucoup ailleurs, n'est toujours pas mis en place dans plusieurs quartiers de la ville ». À son sens, les nombreuses incivilités qui concernent le tri devraient être davantage sanctionnées, « quand la formation et l'information ne suffisent pas, il faut frapper au portefeuille », estime l'élu PNC. Un point de vue partagé par Charles Voglimacci, adjoint à Ajaccio chargé de la propreté urbaine, qui, dans le cadre d'un rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, réclame davantage de moyens, pour la police municipale, notamment en termes de recrutement.

En réponse à Jean-François Casalta, Laurent Marcangeli convient du retard pris, notamment pour la collecte en porte-à-porte, « les crises successives ayant découragé les initiatives », précise-t-il. Mais pour le président de la Capa, il convient d'être transparent et réaliste : « Nos résultats en matière de tri sont meilleurs qu'avant, il ne faut pas oublier que nous partons de loin. Mais il est clair qu'ils ne sont pas satisfaisants. » Le taux de valorisation des déchets est de 30 % sur l'ensemble du pays ajaccien. Le président souligne la nécessité de différencier les zones urbaines denses où l'habitat est collectif, des zones rurales et d'ajuster les dispositifs en fonction des territoires.



Les élus de la Capa, réunis hier en conseil communautaire à l'espace Alban.

RAGUZ EMILIE

Inondations :

audit en attente

Alors qu'hier, le quartier des Salines a de nouveau été inondé par un épisode pluvieux (lire ci-dessous), Jean-François Casalta, élu d'opposition à la Ville d'Ajaccio, interrogeait le président de la Capa sur l'audit demandé auprès du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), instance dépendante du ministère de la Transition écologique. L'audit doit, entre autres, évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs de prévention des inondations en vigueur dans ce quartier. Réponse de Laurent Marcangeli : « J'avais obtenu l'accord du représentant de l'État pour qu'il soit mené le plus vite possible. Je suis comme vous, j'attends toujours sur ce point la réponse du préfet. »

C.M.

Hausse vertigineuse de l'adhésion

« L'exemple de Calvi-Balagne est souvent cité mais nous ne sommes pas dans la même situation. On ne peut pas comparer des communautés de communes comme Spelunca-Lianone ou Pasquale Paoli et la nôtre où la densité n'est absolument pas la même. » Laurent Marcangeli évoque plusieurs pistes pour améliorer la gestion des déchets, celle notamment de l'élargissement de la collecte en porte-à-porte, l'amélioration de l'équipement - « nous ne disposons que d'une seule déchetterie, nous

sommes clairement mal dimensionnés » - ou encore la création prochaine de l'unité de tri et de valorisation dont l'appel d'offres sera prochainement lancé. Le problème des exutoires, en revanche, relève d'un « défi collectif, quand je dis collectif je parle de la Corse (...), tout le drame de la situation c'est le blocage total que constitue l'idée même d'ouverture de nouveaux sites d'enfouissement là où ils ont pourtant été prévus », rappelle Laurent Marcangeli. Ce dernier souligne également le coût trop élevé de l'adhésion au

Syvadec : « J'ai rencontré plusieurs membres d'établissements publics de coopération intercommunale, tous sont face à l'augmentation vertigineuse du coût du traitement des déchets. Cela se répercute sur la population qui reçoit une facture plus salée. » Les charges liées au traitement des déchets, notamment les charges du Syvadec sont en effet passées de 8 936 290 euros en 2018 à 9 521 151,90 euros en 2019. Or le tonnage de déchets de la Capa dirigé vers l'enfouissement a été stable au cours de l'année 2019, précise le rapport.

S'il a beaucoup augmenté, le coût de l'adhésion au Syvadec n'a pour autant pas complètement grevé les finances de la Capa dont la situation est jugée « saine » dans le rapport d'activité 2019, présenté en début du conseil communautaire et globalement salué par les élus.

« Avec 38,5 millions d'euros d'investissement, la Capa a maintenu en 2019 son rôle d'investisseur public au service de projets communs d'intérêt », est-il ainsi souligné.

C.M.